

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

**2<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2012**

**Séance du 12 mars 2012**

CG12/2<sup>ème</sup>/I-24

*L'an deux mil douze, le 12 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents : MM, Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, et Tabarly ;*

*Absents excusés : MM. Raynal et Viguié.*

### **GESTION DE LA DETTE**

---

Par délibération de l'assemblée départementale, vous m'avez délégué le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à leur gestion, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer, à cet effet, les actes nécessaires.

#### A – Bilan de l'exercice 2011

Conformément à l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous informer des opérations réalisées durant l'exercice budgétaire 2011.

Lors du vote du budget primitif 2011, le Conseil Général a fixé à 13 500 000 euros le volume des emprunts nécessaires au financement de ses investissements et à 717 000,00 euros le montant de l'emprunt destiné au financement des travaux à la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

De ce fait, cinq contrats de prêts, à taux fixe, ont été signés avec les établissements bancaires suivants :

1°) budget principal :

- Caisse d'Épargne : 5 000 000 euros, taux fixe à 4,05 %, durée 15 ans,
- Banque Populaire : 5 000 000 euros, taux fixe à 3,78 %, durée 15 ans,
- Crédit Coopératif : 3 500 000 euros, taux fixe à 3,70 %, durée 10 ans,

2°) budget annexe de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne :

- Banque Populaire : 600 000 euros, taux fixe à 3,78 % durée 15 ans,
- Crédit Agricole : 117 000 euros, taux fixe à 4,35 %, durée 10 ans.

Les caractéristiques de ces prêts figurent dans les pièces jointes au présent rapport ainsi que dans les annexes du budget primitif 2012.

De ce fait, la situation de la dette départementale (budget principal), au 31 décembre 2011, est la suivante :

- encours : 194 869 632,78 €
- taux moyen : 3,51 %
- durée résiduelle moyenne : 16 ans 6 mois
- capacité de désendettement : encours de la dette/épargne brute soit : 5 ans 7 mois,
- niveau d'endettement : encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement hors excédent soit 71,34 % ; ce taux ne doit pas dépasser 100 %,
- risque financier : annuité de la dette/recette réelle de fonctionnement hors excédent soit 6,91 % ; ce taux doit être inférieur à 20 %.

L'annuité 2011 de la dette se répartit ainsi :

	Budget Principal	Base de Plein Air et de Loisirs
- capital :	10 890 609,27 €	129 497,75 €
- intérêts :	7 986 398,64 €	101 833,61 €
	<hr/>	<hr/>
	18 877 007,91 €	231 331,36 €

Concernant la structure de la dette départementale, je vous précise que :

1) pour le budget principal, celle-ci est constituée à :

- 51,99 % de prêts à taux fixe,
- 1,03 % de prêts à taux variable,
- 46,98 % de prêts dits « structurés » ayant pour avantage de bénéficier d'un

taux fixe moyen de 3,99 % (ils n'ont donc pas été perturbés par la crise financière et bancaire du deuxième semestre 2008, ni même par celle du quatrième trimestre 2011).

<b>organismes bancaires</b>	<b>capital restant dû au 31/12/2011</b>	<b>taux</b>	<b>année dernière échéance</b>
Crédit Coopératif (1 prêt)	3 500 000,00 €	3,700%	2021
DEXIA (8 prêts)	106 903 321,17 €	compris entre 3,33 % et 4,62 %	entre 2018 et 2034
Crédit Agricole (8 prêts)	13 233 922,78 €	compris entre 1,12 % et 4,45 %	entre 2013 et 2030
Société Générale (5 prêts)	14 068 307,81 €	compris entre 3,42 % et 4,87 %	entre 2017 et 2029
Banque Populaire Occitane (4 prêts)	23 550 000,00 €	compris entre 3,51 % et 3,94 %	entre 2025 et 2028
Caisse d'Épargne (8 prêts)	33 349 497,98 €	compris entre 2,80 % et 4,65 %	entre 2019 et 2030
Crédit Agricole pour ASA (2 prêts)	264 583,04 €	compris entre 4,55 % et 6,00 %	entre 2012 et 2014
<b>TOTAL</b>	<b>194 869 632,78 €</b>		

2) pour la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, la dette comporte 100 % de prêts à taux fixe avec un taux moyen de 4,17 % pour un encours au 31 décembre 2011 de 2 914 983,24 € et une durée résiduelle moyenne de 14 ans 3 mois.

<b>organismes bancaires</b>	<b>capital restant dû au 31/12/2011</b>	<b>taux</b>	<b>année dernière échéance</b>
C.D.C. (1 prêt)	56 279,94 €	4,42%	2024
DEXIA (6 prêts)	530 220,52 €	compris entre 3,66 % et 4,87 %	entre 2014 et 2021
Caisse d'Épargne	1 653 524,59 €	compris entre	entre 2027 et 2028

<b>organismes bancaires</b>	<b>capital restant dû au 31/12/2011</b>	<b>taux</b>	<b>année dernière échéance</b>
(2 prêts)		3,95 % et 4,19 %	
Crédit Agricole (1 prêt)	74 958,19 €	3,03 %	2025
Banque Populaire (1 prêt)	600 000,00 €	3,78 %	2026
<b>TOTAL</b>	<b>2 914 983,24 €</b>		

### B – La charte de bonne conduite, dite « Charte Gissler »

Rappelons les principes de la charte Gissler qui, outre l'engagement des banques de ne plus proposer aux collectivités locales de prêts à risques, prévoit, dans un souci de transparence et de comparaison des offres, que les produits soient classés en fonction des risques supportés par les collectivités. Ce classement va de l'indice le moins risqué soit 1 A au plus risqué soit 6 F. En contre-partie, les collectivités locales se sont engagées à communiquer, chaque année, à l'assemblée délibérante la situation de leur dette.

Ainsi la classification de nos emprunts selon la typologie de la charte Gissler, est la suivante :

#### 1°) budget principal : 36 emprunts

- catégorie 1-A (taux fixe simple) : 31 emprunts pour un encours global de 103 317 893,02 € soit 53,02 % de l'encours,
- catégorie 1-B (barrière simple) : 1 emprunt pour un encours global de 9 161 796,78 € soit 4,70 % de l'encours,
- catégorie 1-C (taux fixe avec option d'échange contre un taux variable) : 1 emprunt pour un encours global de 2 169 289,41 € soit 1,11 % de l'encours,
- catégorie 1-D (taux avec multiplicateur jusqu'à 3) : 0 emprunt,
- catégorie 1-E (taux avec multiplicateur jusqu'à 5) : 1 emprunt pour un encours global de 19 729 454,09 € soit 10,13 % de l'encours,
- catégorie 3-E (taux avec multiplicateur jusqu'à 5 et écart d'indices zone euro) : 1 emprunt pour un encours global de 29 993 965,98 € soit 15,39 % de l'encours,
- catégorie 4-E (taux avec multiplicateur jusqu'à 5 et indices hors zone euro) : 1 emprunt pour un encours global de 30 497 233,50 € soit 15,65 % de l'encours.

## 2°) budget de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne :

Tous les prêts (11 emprunts) sont classés en catégorie A1 (taux fixe simple) soit 100 % de l'encours.

### C – Produits structurés

Je vous rappelle que l'encours est constitué à 98,97 % d'emprunts à taux fixe soit 31 emprunts à taux fixe classique avec un encours global de 101 319 579,17 € et 5 emprunts structurés avec un encours global de 91 551 739,76 €

Les cinq emprunts dits « produits structurés » concernent DEXIA Crédit Local. Ils sont issus de nombreux réaménagements réalisés, chaque année, dans le cadre d'une gestion active de la dette. Ils ont permis, et permettent encore tant que les barrières ne sont pas désactivées, de bénéficier de taux plus intéressants que les taux fixes proposés au moment de leur négociation et ont donc généré des économies budgétaires sur le montant des intérêts remboursés (4,543 millions d'euros de 1996 à 2011).

Le détail des cinq emprunts dits « produits structurés » est le suivant :

1°) un produit de pente (TOFIXMS+) : encours de 29,994 millions d'euros, indexé sur l'écart entre le CMS 30 ans (Constant Maturity Swap) et le CMS 1 an. Cet emprunt de DEXIA bénéficie d'un taux fixe garanti de 4,18 % tant que l'écart est supérieur ou égal à 0 (au 01/02/2012 il est de 1,617 %). Classement charte Gissler : 3 E. Ce prêt est issu de la renégociation de 17 prêts, débutée en 1997, avec des taux fixes et des taux variables allant de 4,79 % à 9,90 %.

2°) quatre produits à barrière : 4 prêts DEXIA sont concernés par ce type de produit qui garantit un taux fixe tant que la barrière n'est pas franchie.

– emprunt réalisé en 2003 (délibération de la Commission Permanente du 21/07/2003) et indexé sur l'euribor 3 mois (TOP): encours 2,169 millions d'euros avec un taux fixe de 3,64 % tant que l'euribor 3 mois est inférieur ou égal à 5,50 % (au 01/02/2012, il est à 1,125 %). Classement charte Gisler 1C.

– emprunt réalisé en 2005 (délibération de la Commission Permanente du 20/06/2005) indexé sur l'euribor 12 mois (TIPTOP EURIBOR): encours 9,162 millions d'euros avec un taux fixe de 3,33 % tant que l'euribor 12 mois est inférieur ou égal à 5,50 % (au 01/02/2012, il est à 1,754 %). Classement charte Gissler 1 B.

– prêt indexé sur l'euribor 12 mois (TOFIXIA) : encours 19,729 millions d'euros avec un taux fixe garanti de 4,38 % tant que l'euribor 12 mois reste inférieur ou égal à 6 % (au 01/02/2012, il est à 1,754 %). Classement charte Gissler 1 E. Ce prêt est issu de plusieurs renégociations regroupant 7 emprunts (délibérations de la Commission Permanente des 26 avril 1999, 25 août 2003, 20 juillet 2006 et 26 mai 2008) avec des taux variables allant de 4,67 % à 5,10%.

– prêt indexé sur le libor dollar 12 mois (TOFIXIA USD FLEXI) : encours 30,497 millions d'euros avec un taux fixe garanti de 4,44 % tant que le libor dollar est inférieur ou égal à 6,50 % (au 01/02/2012, il est à 1,096 %). Classement charte Gissler : 4 E. Ce prêt est issu de plusieurs renégociations menées depuis 1996, regroupant 21 prêts avec des taux fixes et des taux variables allant de 4,75 % à 10,35%

Je vous précise, par ailleurs, que depuis 2006, tous les emprunts négociés pour financer les investissements du Conseil Général sont des prêts à taux fixes classiques.

#### D – Prévisions pour l'exercice 2012

##### 1°) budget principal :

Concernant la gestion 2012, je vous propose, afin de financer nos investissements départementaux, de recourir à l'emprunt pour un montant global de 10 000 000 €.

Ce montant est inférieur aux années précédentes qui avaient enregistré la construction des collèges Vercingétorix à Montech et Manuel Azaña à Montauban, la rénovation de l'Espace des Augustins, l'aménagement du Centre Universitaire, la liaison Quercy Gascogne et les rampes de Caylus, le relogement des services et la construction du CMS de Nègrepelisse :

- 2005 : 20 500 000 €
- 2006 : 18 000 000 €
- 2007 : 18 000 000 €
- 2008 : 24 000 000 €
- 2009 : 21 000 000 €
- 2010 : 15 000 000 €
- 2011 : 13 500 000 €

Le montant prévisionnel des investissements directs prévus à ce budget primitif s'élève à 22 500 543 € financés à 44 % par emprunt (il était de 77 % en 2011 et de 64 % en 2010 et 2009).

Au titre de cette année, le montant de l'annuité de la dette sera, pour le budget principal, de 18 583 496,76 euros avec une répartition de remboursement de :

- 10 468 859,98 euros en capital,
- 8 114 636,78 euros en intérêts.

Comme vous pouvez le constater l'année 2012 se caractérise par un recours à l'emprunt inférieur au montant remboursé en capital, signe de notre désendettement.

Selon les évolutions des marchés financiers, je vous propose de procéder, comme par le passé, aux négociations avec les organismes bancaires afin d'obtenir les meilleures conditions et de continuer à mener une gestion active de la dette en matière de refinancement d'emprunts.

2°) budget annexe de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne :

Afin de financer les travaux restant à réaliser (dont vous trouverez le détail dans mon rapport particulier de la Commission Education, Sports, Culture et Transports), il convient de contracter un emprunt de 970 000 €.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Donne acte à Monsieur le Président de la présente communication concernant la gestion de la dette 2011 ;
- Autorise Monsieur le Président à réaliser le volume d'emprunt suivant :
  - 10 000 000 € pour financer les investissements de 2012 sur le budget principal,
  - 970 000 € pour financer les travaux de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**A N N E X E I****BUDGET DEPARTEMENTAL****Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées**contrat n° 8015854

- Montant.....: 5 000 000,00 €
- Date de versement des fonds.....: 1<sup>er</sup> septembre 2011
- Date de l'échéance.....: 25 mars 2012
- périodicité.....: semestrielle
- durée .....: 15 ans
- mode d'amortissement du capital : constant
- décompte des intérêts.....: 30/360
- taux d'intérêt.....: fixe à 4,05 %
- classification charte Gissler.....: A1

**Banque Populaire Occitane**contrat n° 07058595

- Montant..... : 5 000 000,00 €
- Date de versement des fonds.....: 18 juillet 2011
- Date de la 1<sup>ère</sup> échéance.....: 18 janvier 2012
- périodicité.....: semestrielle
- durée .....: 15 ans
- mode d'amortissement.....: constant
- décompte des intérêts.....: 30/360
- taux d'intérêt.....: fixe à 3,78 %
- classification charte Gissler.....: A1

**Crédit Coopératif**contrat n° 1110570

- Montant..... : 3 500 000,00 €
- Date de versement des fonds.....: 23 décembre 2011
- Date de la 1<sup>ère</sup> échéance.....: 23 décembre 2012
- périodicité.....: annuelle
- durée .....: 10 ans
- mode d'amortissement.....: progression annuelle de 5 %
- décompte des intérêts.....: 30/360
- taux d'intérêt.....: fixe à 3,70 %
- frais de dossier.....: 5 000,00 €
- classification charte Gissler.....: A1

Le Président,

## A N N E X E II

---

### BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS

### DU TARN ET DE LA GARONNE

---

#### Banque Populaire Occitane

contrat n° 07058595

- Montant..... : 600 000,00 €
  - Date de versement des fonds.....: 18 juillet 2011
  - Date de la 1<sup>ère</sup> échéance.....: 18 janvier 2012
  - périodicité.....: semestrielle
  - durée .....: 15 ans
  - mode d'amortissement.....: constant
  - décompte des intérêts.....: exact/360
  - taux d'intérêt.....: fixe à 3,78 %
  - classification charte Gissler.....: A1
- 

#### Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées

contrat n° 30001814633

- Montant..... : 117 000,00 €
- Date de versement des fonds.....: courant 2012
- Date de la 1<sup>ère</sup> échéance.....: en 2013
- périodicité.....: semestrielle
- durée .....: 10 ans
- mode d'amortissement.....: constant
- décompte des intérêts.....: exact/360
- taux d'intérêt.....: fixe à 4,35 %
- frais de dossier.....: 300,00 €
- classification charte Gissler.....: A1

Le Président,